

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1845

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnalités qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur :

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1845**

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnalités qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 11 octobre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les OPH sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, compétents en matière de gestion, promotion et financement de logements sociaux. Ils sont régis par les articles L 421-1 à L 421-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

L'OPH Lyon Métropole habitat a été créé par le décret n° 2015-273 du 11 mars 2015, suite à la création de la Métropole de Lyon le 1^{er} janvier 2015.

L'OPH Lyon Métropole habitat gère 32 000 logements dont 5 700 en résidences spécialisées (personnes âgées, logements étudiants, etc.).

II - Modalités de représentation

L'OPH Lyon Métropole habitat dispose d'un conseil d'administration constitué de 27 membres répartis de la manière suivante :

- 6 élus de la Métropole,
- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par le Conseil de la Métropole,
- 2 représentants d'associations d'insertion. Ces 2 représentants sont désignés par le Conseil de la Métropole.

Avec ces 17 personnes désignées par le Conseil de la Métropole siègent 10 autres membres :

- 1 représentant de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du département,
- 1 représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône,
- 1 représentant d'Action logement,
- 2 représentants des syndicats,
- 5 représentants des locataires.

Par délibérations du Conseil n° 2020-0089 du 27 juillet 2020 et de la Commission permanente n° CP-2022-1173 du 7 février 2022, la Métropole a désigné les représentants suivants :

Représentant	Qualité
Blandine COLLIN	Conseillère métropolitaine
Renaud PAYRE	Conseiller métropolitain
Lucie VACHER	Conseillère métropolitaine
Béatrice VESSILLER	Conseillère métropolitaine
Philippe COCHET	Conseiller métropolitain
Michel LE FAOU	Conseiller métropolitain
Marie-Jo LE CARPENTIER	Personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
Saliha PRUDHOMME-LATOIR	Personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
Foued RAHMOUNI	Personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
Pierre MERCIER	Personne qualifiée
Eric MICHEL	Personne qualifiée
Cécile MICHEL	Personne qualifiée
Armand ROSENBERG	Personne qualifiée
Michel LUSSAULT	Personne qualifiée
Olivier MOREL	Personne qualifiée
Jean-Louis HELARY	Représentant des associations d'insertion
Christophe PERRIN	Représentant des associations d'insertion

Compte tenu d'une nouvelle organisation interne au sein de l'association Habitat et humanisme, monsieur Christophe PERRIN, désigné au titre des personnes qualifiées, ne peut plus exercer ce mandat. Il est proposé à la Commission permanente de désigner monsieur Franck CHALVIN, nouveau Président de l'association Habitat et humanisme, pour exercer cette fonction ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Désigne monsieur Franck CHALVIN, en tant que personne qualifiée, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20221017-292357-DE-1-1
Date de télétransmission : 18 octobre 2022
Date de réception préfecture : 18 octobre 2022

